



## DELIBERATION N° 01/2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LA FRETTE, sous la présidence de Monique CHEVALLIER Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	<b>15</b>
Nombre de conseillers présents :	<b>11</b>
Nombre de votes pouvoirs :	<b>3</b>
Nombre de votes contre :	<b>0</b>
Nombre d'abstentions :	<b>2 (dont 1 pouvoir)</b>
Nombre de votes pour :	<b>11 (dont 2 pouvoirs)</b>

Date de convocation du conseil municipal : **20 février 2020**

**Présents : Monique CHEVALLIER, Antoine DE CONCINI, Josette BERNAUDON, Denis FAYOLLE, Chantal ARNAUD, Michel MARMONIER, Catherine DECHENAUD, Denis PAILLET, Noël CARRIQUIRY, Bernard ESPITALIER, Roland LEVET-TRAFIT**

**Absents excusés : Mireille AUDOUARD (pouvoir à Monique CHEVALLIER), Florence GLEBIOSKA (pouvoir à Chantal ARNAUD), Dorian SILLANS (pouvoir à Roland LEVET-TRAFIT)**

**Absent non excusé : Benjamin TOSI**

**Secrétaire de séance : Josette BERNAUDON**

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif 2019 et des décisions modificatives d'un même exercice.

Son résultat reflète la gestion des finances de la commune au titre de l'année 2019.

Les opérations font ressortir le résultat suivant :

LIBELLES	REALISE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	468 081.43 €
Recettes	726 955.74 €
Excédent antérieur (002)	+ 345 824.26 €
<b>Excédent</b>	<b>+ 604 698.57 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	706 111.09 €
Recettes	467 522.00 €
Déficit antérieur (001)	- 28 869.09 €
<b>Déficit</b>	<b>- 267 458.18</b>
Restes à Réaliser dépenses (à reporter sur N+1)	446 275.15 €
Restes à Réaliser recettes (à reporter sur N+1)	126 651.00 €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>+ 337 240.39 €</b>

Considérant que le compte administratif a été étudié en commission des finances,

Considérant que Madame **Monique CHEVALLIER, Maire**, s'est retirée de la salle,  
Madame **Josette BERNAUDON, Première Adjointe**, soumet à l'assemblée le vote du compte administratif 2019.

Après en avoir délibéré,

Vu le compte de gestion de la Trésorière,

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre :

**Approuve** le compte administratif 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

**Le Maire,**

**Monique CHEVALLIER**

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

06 MARS 2020

